

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT G300 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement mentionné en rubrique.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 6 décembre 2023.

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche